



DEL2025_20

Portant sur l'approbation du conseil municipal du 10 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Maire.

Date de convocation : 11/09/2025

Date d'affichage : 11/09/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants : 6

Prénom/Nom/Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
Fabrice LEPINTE (Maire)	X			
Xavier ANQUETIN (1 ^{er} adjoint)			X	
François-Régis TARDY (3 ^{ème} adjoint)	X			
Gaël GUADEBOIS (4 ^{ème} adjoint)	X			
Patrick DUEDAL (Conseiller)	X			
Nina DHOOGHE (Conseiller)	X			
Grégoire FLANDIN (Conseiller)			X	
Magali LEMAIRE (Conseiller)	X			
Philippe MANCINI-HEITZELER (Conseiller)		X		
Véronique LEITERER (Conseiller)			X	
Thierry GAUGUET (Conseiller)		X		

A été nommé(e) secrétaire de séance : François-Régis TARDY

Il est proposé au conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Vote

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait, conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Fabrice LEPINTE



Le secrétaire de séance
François-Régis TARDY



DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE GOUSSONVILLE

Publication ou notification du : 17/09/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).